

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 30 octobre 2017

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, BUBENDORFF Jean-Luc, CAPOZIO Marie, DEVEY Annie, FONT Christine, GEORGES Mathilde, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, LEHR Claude, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SEEL Robert.

Absents excusés : D'AMICO Lucette, SCHERRER Maurice.

Pouvoir :

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme
2. Modification budgétaire 02/2017
3. Travaux de voirie rue du Panorama
4. Budget Zone d'Activités
5. Adhésion communes forestières d'Alsace
6. Approbation CLECT
7. Convention répartition charges d'entretien de le RD
8. Informations PLU
9. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 4 septembre 2017

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 septembre 2017.

POINT 01 : URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Monsieur BOSUT Tamer pour la construction d'une maison d'habitation rue des Violettes.
- Monsieur MARING Dominique pour la construction d'un garage impasse du Muguet.

POINT 02 : MODIFICATION BUDGETAIRE 2017/02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire pour prendre en compte le Fonds National de péréquation intercommunale et communales (FPIC) 2017 des ensembles intercommunaux.

Cette prise en compte se traduit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : article 739223 : 22 000 €

Recettes de fonctionnement : article 73223 : 22 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification budgétaire et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents y afférant.

POINT 03 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PANORAMA

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour le lancement des travaux de voirie rue du Panorama. Le montant évoqué, 36 264 € TTC ne comprenait pas la reprise des enrobés existants.

Le budget global des travaux s'élève donc à 49 116 € TTC conformément au devis de l'entreprise TP3F de Blotzheim. La somme de 50 000 € était inscrite au Budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable pour le lancement de ces travaux et impute la dépense au Budget 2017.

POINT 04 : BUDGET ZONE D'ACTIVITES

Le Budget Annexe de la Zone d'Activités ne pourra pas être clôturé cette année et devra faire l'objet d'un compte administratif. Le résultat global pourra donc être reversé dans le budget général en 2018.

POINT 05 : ADHESION FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide d'adhérer à l'association des Communes Forestières d'Alsace intégrée à la Fédération Nationale des Communes Forestières pour un montant de 117 € par an et impute la dépense au Budget 2017 et suivants.

POINT 06 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI.

Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Dans sa réunion du 29 septembre 2017, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées.

Dans ce rapport des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les aires d'accueil des gens de voyage (Saint-Louis et Huningue) et pour les zones d'activités économiques (Bartenheim, Blotzheim, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Village-Neuf, Schlierbach et Sierentz) pour un montant total de 175 814 € à déduire des Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La commune de SCHLIERBACH reversera la somme de 9975 € au titre de la compétence « zones d'activités économiques ».

Le rapport de la CLECT du 29 septembre 2017 a été adopté par 12 voix pour et 1 abstention par le Conseil Municipal.

POINT 07 : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES RD EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une convention de répartition des charges d'entretien des Routes Départementales dans le cadre de l'établissement par le Conseil départemental d'une charte d'aménagement et de conservation des routes départementales.

Si certains aménagements sur les RD en agglomération relèvent des obligations du Département, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du Département, propriétaire des voies, mais également de celles de la Commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

POINT 08 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

La réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 6/11 à 9h. Le projet de notre PLU semble cohérent, la DDT nous enverra une lettre avec mention des différents points à revoir ou à justifier. Dès réception de cet avis nous saurons si le projet est à revoir ou si l'enquête publique peut être lancée.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

Programmation culturelle à venir :

Saint-Nicolas le 08/12

Cérémonie des Vœux : vendredi 12/01

Crémation des sapins : samedi 13/01

Concert de « La Gargarousse » : 16/02

Fête de la Musique : à définir (inter village)

Expo passé simple : 25, 26, 27/05

Journée citoyenne : 26/05

Concert de rentrée « La poupée du Loup » : 15/09

COMMISSION ENVIRONNEMENT – COMMUNICATION

COMMUNICATION :

Le site internet fonctionne à présent depuis quelques semaines et est mis à jour régulièrement. Le premier Flash Info a été transmis aux administrés inscrits.

La commission travaille actuellement sur la rédaction de la Revue municipale annuelle.

ENVIRONNEMENT :

Une matinée entretien du « Petit Ried » est programmée le 02/12 à 9h. Rdv sur place.

La commission prévoit aussi de prolonger la haie le long de la RD6Bis I à proximité du carrefour de la RD201.

Saint-Louis Agglo a lancé une enquête sur la limitation des déchets. Une information a été transmise et l'enquête est disponible sur Internet.

Saint-Louis Agglo prévoit la distribution de conteneur de collecte des ordures ménagères en 2018. Ils prendront contact directement avec les administrés à leur domicile.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

La commission a organisé une réunion de quartier le 14/09 dernier. A l'ordre du jour Carrefour RD 201, feux tricolores, giratoire....

La commission a validé la proposition de signalétique, reste à obtenir l'accord du Département pour l'installation le long de la RD 201.

Le remplacement de l'éclairage public par la mise en place d'éléments équipés de Led a été mis en place par nos techniciens sur l'ensemble des anciens mâts (env. 60 modifications y compris reprise des boîtiers).

La commission a validé la mise en place de bacs à fleurs rue Bellevue plutôt que des massifs en terre à cause de la présence d'une conduite de gaz sous la route. L'ensemble sera mis en place vraisemblablement courant novembre.

Une rencontre avec les services de St-Louis Agglo a été organisée pour étudier la mise en place de conteneurs enterrés.

JEUNES – AINES

JEUNES :

Une réunion a eu lieu le 02/11 avec les jeunes de la commune. La préoccupation première est la réouverture du local jeunes. Le champ de bosses pour le bi-cross reste en suspens faute d'intérêt.

Un projet : « 1, 2, 3 talent » a vu le jour et devrait aboutir par une fête les 24 et 25 août 2018

Les jeunes souhaiteraient également que le Plateau Multisports soit illuminé par des projecteurs. Une étude est en cours.

Les jeunes ont préféré à la création d'un Conseil Municipal de jeunes l'option de créer une « Junior » association. Affaire à suivre.

AINES :

La fête des Aînés aura lieu le 17/12.